



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

### AVIS PUBLIC

**Aux citoyens de la susdite municipalité, avis public est, par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière que :**

QU' à la séance ordinaire, qui se tiendra à la salle communautaire, le mardi cinq (5) juillet, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Armand, se prononceront sur la demande de dérogation mineure DM-2022-05.

#### **DEMANDE ASSUJETTIE AU PIIA**

##### **Nature et effet :**

La demande vise la rénovation extérieure de l'église assujettie au règlement de PIIA.

##### **Identification du site concerné :**

Lot numéro 5 452 260  
Au 1945, CHEMIN SAINT-ARMAND

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de cette demande de dérogation en transmettant une demande écrite à la direction générale au : [dq@municipalite.saint-armand.qc.ca](mailto:dq@municipalite.saint-armand.qc.ca). Une réponse vous parviendra dans les meilleurs délais. Nos aux heures normales de travail sont, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Saint-Armand, 20 juin 2022.

Marie-Hélène Croteau  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Armand, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en :

Affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 20 juin 2022, et en le diffusant sur le site web de la municipalité au [www.municipalite.saint-armand.qc.ca](http://www.municipalite.saint-armand.qc.ca), le 20 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois juin 2022.

Marie-Hélène Croteau,  
Directrice générale et greffière-trésorière